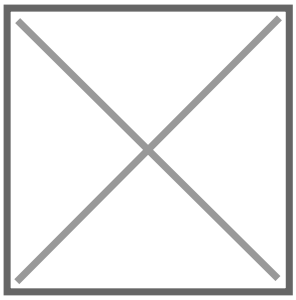
APPEL D’OFFRE

Délai requis par la loi pour acquitter la Patente court du 1er octobre au 31 janvier 2026



Direction Générale des Impôts (DGI)

Portée : |
Avis n° : UCRP/079
Date de parution : 06/02/2026 | **Date de clotûre :** 14/02/2026

| **Domaine d'activité :** Services

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME

Direction Générale des Impôts (DGI)

DESCRIPTION



REPUBLIQUE D'HAITI .

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Port-au-Prince, le 27 janvier 2026

Répondant., Mentionnez Référence

La Direction Générale des Impôts rappelle aux professionnels, commerçants et industriels que le **délai requis par la loi pour acquitter la Patente court du 1er octobre au 31 janvier**.

Cette Direction invite les assujettis à se présenter
à l'office des lmpots du siège de leurs activités pour répondre de leurs obligations
et remplir les fotmalités y afférentes. Faute par eux de les accomplir dans le délai prescrit, ils seront passibles des san
la loi régissant la matière dont l'application d'un intérêt de retard de
5% par mois ou fraction de mois jusqu'à concurrence de 40%.

Romial PETIT
Directeur Général

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DGI